

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU SECOND GROUPE D'ÉPREUVE PERMETTANT
L'ACCÈS AUX FORMATIONS PARAMÉDICALES**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 2 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'Arrêté du 17 janvier 2020 modifié relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'Arrêté du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Délibération n°2025-07-01-09 portant sur les règles de classement et d'admission dans les études paramédicales 2025/2026,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du second groupe d'épreuve permettant l'accès aux formations pour la licence Sciences pour la santé, le Portail réadaptation, la licence réadaptation 2 et 3, la licence N1 STAPS Passerelle kiné comme suit :

Membres du jury :

Emmanuel COUDEYRE, Président du jury, PU-PH
Pierre-Michel LLORCA, Vice-président du jury, PU-PH

Cristina ALBA-DELGADO, Membre du jury Portail Réadaptation
Claire AUMERAN, Membre du jury Portail Réadaptation
Diane ARDUINI, Membre extérieur
Anne BOTTET, Membre extérieur
Céline CHARLES, Membre extérieur
Camille CHEZE, Membre extérieur
Marie-Ange CIVIALE, Membre du jury Portail Réadaptation
Gilles CLEMENT, Membre extérieur
Sandra COLLOT, Membre extérieur
Frédéric COSTES, Membre du jury Portail Réadaptation

Florence CURIEN, Membre extérieur
Hélène DALENS, Membre extérieur
Lech DOBIJA, Enseignant Portail Réadaptation
Sandrine EXBRAYAT, Membre du jury Portail Réadaptation
Jérémy GANDON, Membre du jury Portail Réadaptation
Sébastien GIROLD, Membre du jury Portail Réadaptation
Marie HUNN, Membre extérieur
Aurélié JAZDZEWSKI, Membre du jury Portail Réadaptation
Christophe LABOURIER, Membre extérieur
Charlotte LANHERS, Membre extérieur
Florie MONIER, Membre du jury Portail Réadaptation
Philippe DEAT, Membre extérieur
Franck PIZON, Membre du jury Portail Réadaptation
Alban PLANTIN, Membre extérieur
Isabelle RANCHON-COLE, Membre du jury Portail Réadaptation
Elodie RAULT, Membre extérieur
Laure-Line RIBAUD, Membre du jury Portail Réadaptation
Vincent SAPIN, Membre du jury Portail Réadaptation
Raphaël TOURNIER, Masso-Kinésithérapeute - Membre extérieur
Guillaume VALY, Membre extérieur

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 8 juin 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*